

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



PROCÈS-VERBAL
du conseil municipal
Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, Maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2023.
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
4. Demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) année 2023.
5. Syane - Appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - édition 2023.
6. Réhabilitation de la Mairie : validation de la phase PRO, étude du projet.
7. Modification du règlement du restaurant scolaire pour permettre l'organisation de repas intergénérationnel.
8. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale.
9. Urbanisme.
10. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

1. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Claude MARIE est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MARS 2023.

Approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIA 07406423C005 : Vente d'une habitation sise 600 A route de la Côte par Madame Karine NORBERT, au profit de Madame Lucie BADOUAL.

DIA 07406423C006 : Vente d'une habitation sise 140 route du Martelet par M. Cédric DIDAOU, au profit de M. et Mme Bryan BUSSEREAU.

DIA 07406423C007 : Vente d'un terrain sis lieu-dit les Bossonnets par Mme Christine MERUZ au profit de M. Jean-Christophe SIMON.

Décision n°07_2023 : attribution du marché de location de bureaux modulaires à l'entreprise HEXIS pour un montant de 110 494,22 € HT.

DEVIS

Devis IRIS : changement du PC, écran, de la secrétaire de mairie pour un montant de 1 454,80€ TTC.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS) - ANNEE 2023 D22_2023

Le contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et élémentaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.),
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels, d'aménagements urbains ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine,
- à des projets de développement local.

Monsieur le Maire propose de présenter les dossiers suivants :

N°01	TRAVAUX DE VOIRIE	MONTANTS	MONTANTS
		HT €	TTC €
MARJOLET	Démolition maison Bonnaz	19 850,00	23 820,00
AMCH	Reprise réseau pluvial route des Bois	25 774,90	30 929,88
ALPES OUVRAGE	Réparation d'un aval route de Balmotte	9 922,03	11 906,44
SIORAT	Route des Fontaines	6 943,98	8 332,78
SIORAT	Route de Blanc	6 193,58	7 432,30
SIORAT	Route de Balmotte	5 091,76	6 110,11
SIORAT	Route des Bois	46 162,41	55 394,89
TOTAL		119 938,66	143 926,40

M. Gérard Betemps en charge de la voirie explique les travaux réalisés et à venir.

N°02	PRÉSERVATION, SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	MONTANTS	MONTANTS
		HT €	TTC €
IMBEX	Fouilles archéologiques et traitement des données	5 895,00	5 895,00
TOTAL		5 895,00	5 895,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à déposer le dossier de demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) 2023 pour un montant total de 125 833,66 HT €.

5. SYANE - APPEL A PROJETS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENT PUBLICS - EDITION 2023

D23_2023

Monsieur le Maire expose que :

La commune s'engage dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de :

auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre :

soit un coût total estimatif de l'opération de :

1 352 619,09 € H.T.,

164 243,50 € H.T.,

1 516 862,59 € H.T.

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et une voix contre (Eric GRANGER) :

- Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le bâtiment de la mairie.
- S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

6. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE- VALIDATION DE LA PHASE PRO DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET.

D24_2023

Ce travail a commencé depuis le choix du maître d'œuvre par le conseil municipal le 3 février 2022.

Mesdames PAYEN et KOLCZ membres du groupe de travail « Réhabilitation de la mairie » présentent le dossier PRO à l'ensemble du conseil municipal.

Le montant estimatif des travaux en date du mois d'avril 2023 est de 1 352 619.09 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de :

- valider la phase Pro du projet de réhabilitation de la mairie.
- valider le montant estimatif des travaux.

M. Eric Granger explique que la mairie est le poumon de notre village et il regrette que ni la population, ni le conseil n'aient été consultés.

Mme Alexandra PAYEN et Mme Laetitia KOLCZ, expliquent qu'un groupe de travail a été créé, il était ouvert à tous les élus, et qu'il était compliqué d'attendre d'avoir l'aval de l'ensemble du conseil municipal pour avancer sur le projet.

Mme Marie-Claude Marie salue le travail effectué par le groupe de travail.

M. Eric GRANGER demande si les commissions sont décisionnaires et si à ce stade il est encore possible de reprendre le projet à zéro.

M. le maire explique que les commissions ne sont pas décisionnaires et que c'est pour cela que le conseil municipal est réuni aujourd'hui.

Le conseil municipal peut décider de ne pas valider la phase pro ce qui obligerait les architectes à proposer un nouveau projet.

M. Eric GRANGER explique que le conseil vote donc sur un seul projet et qu'il sera le seul à voter contre.

M. le maire ajoute que le conseil municipal n'est pas là pour faire un choix de projet mais pour valider la phase Pro du projet de réhabilitation de la mairie.

Après en avoir délibéré par 11 voix et une voix contre (Eric GRANGER) le conseil municipal :

- valide la phase Pro du projet de réhabilitation de la mairie.
- valide le montant estimatif des travaux qui s'élève à 1 352 619.09 € HT à ce jour.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR PERMETTRE L'ORGANISATION DE REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS.

D25_2023

Le service de restauration municipale de l'école de Châtillon-sur-Cluses ouvre ses portes aux seniors et met en place un repas intergénérationnel.

Ce service est proposé dans le but de créer un lien avec les enfants. Une idée simple pour rompre la solitude et favoriser les échanges entre générations, tout en partageant un repas.

Ce service est en faveur des personnes retraitées et habitant à titre principal la commune.

Le service peut accueillir 4 convives chaque lundi pendant les périodes scolaires.

Une inscription préalable est à effectuer à l'accueil de la mairie la semaine précédant le repas.

Un règlement à disposition du public détaille plus largement les modalités du service.

Le tarif adulte sera appliqué. A ce jour il est de 8 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de :

- valider le règlement intérieur organisant le repas intergénérationnel.
- valider le tarif de 8 € par repas.

8. AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

D26_2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition.
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- La valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- L'existence ou non de document de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, les bénévoles de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

➤ Cédés à titre gratuit. (dons, dépôt dans des caisses mise à dispositions pour les habitants sur la commune)

➤ Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

9. URBANISME

Présentation faite par Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire.

DP07406423C0004	20/2/23	DEPERY Audrey	800 route des Bossonnets	Accord le 03/05/23	Isolation par l'extérieur + modification façade (bois)
-----------------	---------	---------------	-----------------------------	-----------------------	---

DP07406423C0010	3/3/23	SARL MAISON ECO-STYLE	435 route des Fontaines	Accord le 27/03/2023	Installation panneaux photovoltaïques
DP07406423C0011	9/3/23	BOTELLA Carmelle	190 chemin de la Croix Noble	dépôt pièces manquantes le 09/05/23	Installation d'une tonnelle bois sur terrasse
DP07406423C0012	14/3/23	EVARD Damien	85 A impasse de Parbal	Accord le 27/03/2023	Changement des fenêtres + 1 porte-fenêtre
DP07406423C0013	14/3/23	SCOFFIE Jean-Pierre	1000 A route de Baknoite	dépôt pièces manquantes le 02/05/23	Construction d'un abri de jardin
DP07406423C0014	27/3/23	WORLDENERGY	3100 route des Bois	Accord le 30/03/2023	Installation panneaux photovoltaïques
DP07406423C0015	28/4/23	MENDES-BACHETTI	850 route de Presles	dépôt DP le 28/04/2023	Division en vue de construire
DP07406423C0016	9/5/23	ANDRE Jean-Marc et DUREPAIRE Ingrid	45 impasse de la Côte	dépôt DP le 09/05/2023	Création d'une clôture et d'un enrochement
PC07406423C0001	9/5/23	SIMON Jean-Christophe et YZQUIERDO Sonia	Route de l'Arroz - Les Bossomets	dépôt PC le 09/05/2023	Construction maison ossature bois sur 2 niveaux

10. DIVERS

M. Pierre HUGARD informe qu'une réunion s'est tenue hier pour organiser la prochaine fête de la musique. Le choix du lieu est en cours.

Mme Nadine ORSAT informe le conseil qu'une offre d'emploi pour le mois de juillet et le mois d'août va être publiée pour embaucher deux étudiants pour des travaux d'été avec l'agent technique.

Séance levée à 20 h 10.

Le Secrétaire de séance



Marie-Claude MARIE

Le Maire,




Cyril CATHELEAU